

Madame Annegret Kramp-Karrenbauer
Ministre-Présidente de Saarland
Staatskanzlei des Saarlandes
Am Ludwigsplatz 14,
66117 Saarbrücken
Allemagne

Metz, le 20 avril 2015,

Madame la Ministre-Présidente,

Je souhaiterais attirer votre attention sur mes inquiétudes quant à la réforme du collège 2016 en France, entrant dans le projet de refondation de l'École de la République.

Comme vous le savez sans doute Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre française de l'Education Nationale, a présenté le 17 mars dernier des mesures qui font encourir un grand danger à l'apprentissage de l'allemand en France en prévoyant la suppression des parcours spécifiques, notamment d'une partie des classes bilingues et des sections européennes dans l'enseignement secondaire.

Mon collègue Jo Leinen et moi, tous deux élus européens représentant des régions françaises et allemandes ayant une véritable tradition de coopération et de relations étroites et fructueuses, pensons qu'il est essentiel que l'apprentissage de la langue du pays voisin soit rendu possible dès le plus jeune âge, amélioré et renforcé. Car cette double maîtrise linguistique, au-delà de permettre un dialogue interculturel simplifié et authentique, apporte un élément de réponse certain au problème du chômage des jeunes en les dotant de compétences recherchées de part et d'autre de la frontière dans des emplois qui demeurent souvent vacants et qui sont de plus en plus amenés à se développer.

Cette réforme française va donc selon nous précisément à l'encontre de cette ambition dont l'Allemagne fait preuve de son côté, en témoigne la *Stratégie France* du Land de Sarre que vous avez instaurée et dont nous avons pu discuter il y a quelques jours au Parlement européen à Bruxelles. Je vous avais d'ailleurs à cette occasion fait part de ma forte volonté de faire du Grand Est de la France le lieu de mise en route d'un contrat d'apprentissage européen, et vous renouvelle mon intérêt à travailler avec vous sur ce sujet.

Enfin, je tenais à vous informer que Jo Leinen et moi-même avons co-signé une lettre à l'attention de la ministre française; lettre que vous trouverez ci-jointe. Aussi, je me tiens à votre disposition afin de discuter de cette réforme et d'envisager une conduite à tenir face aux autorités françaises.

Restant naturellement à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre-Présidente, l'expression de ma plus haute considération.

Nathalie GRIESBECK
Députée Européenne ADLE / France

-Parlement Européen-

WIC M 02/069 - BP 1024 - 67070 Strasbourg Cedex - France
ASP 9 G 107 - 60, rue Wiertz - 1047 Bruxelles - Belgique

tél : + 33 (0)3 88 17 73 91 / fax : + 33 (0)3 88 17 93 91
tél: + 32 (0)2 284 73 91 / fax: + 32 (0)2 284 93 91

nathalie.griesbeck@europarl.europa.eu